



Jujitsu Fighting Plessis-Robinson

Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 Mai 2019

Jujitsu Fighting Plessis-Robinson
5 rue Raye Tortue
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 8

Le quorum d'un quart étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.



ORDRE DU JOUR

- Mot du président
- Rapport Moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Présentation du bureau et du comité
- Présentation de la prochaine saison
- Modification des statuts
- Cotisations lors de la prochaine saison
- Modification du règlement intérieur
- Budget prévisionnel
- Conclusion / questions.



Le 17 Mai 2019, à 19h30, les membres de l'association « Jujitsu Fighting Plessis-Robinson » sont réunis au gymnase Joliot Curie, 3 rue Robert Debré 92350 LE PLESSIS-ROBINSON en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Romain SERRA, président de l'association.

Il est assisté d'une secrétaire de séance, Madame Laetitia VARIN, secrétaire de l'association.

Monsieur Quentin CHANU, trésorier de l'association est également présent.



La séance est ouverte à 19h45



OUVERTURE

Romain SERRA, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée.

MOT DU PRESIDENT

Le président retrace la création du club qui est basée sur l'idée des professeurs dans le but de développer la discipline et gagner en autonomie. L'association a été créée en Juillet 2018 et beaucoup de travail a été réalisé cette année.

APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Présenté par le président de l'association.

Lors de ce rapport moral, le président indique que le club compte 62 adhérents à ce jour. Les cours ont pu être dispensés sur les 3 créneaux hebdomadaires mais aussi pendant les vacances scolaires avec des séances thématiques (sophrologie sportive, sport collectif, préparation physique...)

Le club a également proposé des cours de self défense 100% féminin sous la forme de 6 stages répartis sur l'année. Son grand succès a motivé la présentation d'un projet au prix associatif Coca-cola.

Le président mentionne également les partenaires soutenant le club : le bistrot 58, décathlon, la Boutique des sports de combat.

Le rapport moral est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présenté par le président de l'association

La première saison fut belle et prometteuse. Le club a participé à 12 compétitions réparties sur toute la France et a totalisé 45 médailles, dont 14 médailles d'or.

Une mention spéciale est faite à deux cadets qui dès la première année d'existence ont remportés les titres de Champion de France et Vice-Champion de France.

Du côté des adultes, ils sont parvenus jusqu'aux Championnats de France.

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

Présenté par le trésorier de l'association

Le trésorier explique que l'association a une balance positive, grâce notamment aux cotisations obtenues, aux différents partenariats, à la subvention de la mairie, au prix coca-cola, aux recettes de self défense et de revente de matériel.

S'agissant des dépenses, il indique qu'elles sont dues à l'achat de matériel, aux dépenses lors des déplacements du club...

Le rapport financier est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

PRESENTATION DU BUREAU ET DU COMITE DIRECTEUR

Présenté par le président de l'association.



Le président de l'association présente le bureau ainsi que tous les membres du comité directeur.

Il informe qu'un membre du comité directeur est parti à l'étranger pendant au moins 6 mois. Lors d'un précédent comité directeur, Cyril DE VAUBOREL a été coopté.

Il indique également qu'il n'y a pas de renouvellement de pouvoirs car ces derniers s'effectuent lors des olympiades qui auront lieu l'année prochaine. Le président explique qu'un vice-président sera nommé au sein du comité directeur afin de soulager et de reprendre le flambeau lorsque c'est nécessaire ou lorsqu'il est absent.

PRESENTATION DE LA PROCHAINE SAISON

Présenté par le président de l'association

Les cours du Lundi et Vendredi sont maintenus aux mêmes horaires. Cependant les cours enfants du Mercredi évoluent pour permettre un apprentissage plus efficace. En effet, pour les enfants âgés de 6 à 9 ans, le cours se déroulera de 17h30 à 18h30, tandis que pour les enfants de 9 à 12 ans, le cours se déroulera de 17h30 à 19h avec 30 minutes supplémentaires dédiée à leur niveau.

Nous avons pour projet l'ouverture d'un créneau le Mardi soir de 21h à 22h30 consacré à la préparation physique, mais nous sommes en attente du retour de la mairie.

L'année prochaine une section Self-défense 100% féminin sera ouverte grâce au prix coca-cola. Il y aura deux cours par mois le week-end avec une fréquence tous les 15 jours.

Les pré-inscriptions seront disponibles à partir de fin juin, notamment lors de la fête du club qui aura lieu le Samedi 29 Juin à l'espace Omnisport, et plus de précisions seront données ultérieurement. Les dossiers devront être complets.

MODIFICATION DES STATUTS DU CLUB

Présenté par la secrétaire de l'association

Afin d'être plus précis, des modifications sont à apporter aux statuts :

- Article 3 : Le changement de l'adresse du club : 5 rue Raye tortue → place Woking.
- Article 5 – Alinéa 1 : modification : Tout membre actif, par le paiement de sa cotisation annuelle au « Jujitsu Fighting PlessisRobinson » pourra, s'il en exprime le souhait, **se présenter au bureau ou au comité directeur pour les postes de** : Président, **Vice-Président**, Secrétaire, Trésorier.
- Article 5 – Alinéa 2 : ajout : « la cotisation peut être réglée en 3 chèques maximum ou intégralement en espèces lors de l'inscription ».
« Les adhérents d'une même famille bénéficieront d'une réduction de 10% chacun sur leur cotisation annuelle (n'inclut pas la licence). La *famille* est définie par les ayants droits ascendants ou descendants, ainsi que le conjoint reconnu par le mariage ou le PACS ».
« En raison des services rendus à l'association, les membres du bureau sont exemptés du paiement de leur cotisation annuelle mais doivent procéder au règlement de leur licence. Les membres du comité directeur bénéficieront d'une réduction de 20% sur leur cotisation ».
- Article 8 – Alinéa 1 : modification : L'association – est administrée par un Comité Directeur de HUIT à DIX membres élus **dont les professeurs, qui ont une voix consultative.**



Après chaque élection, le Comité Directeur élit en son sein au scrutin secret, au moins, un Président, un **Vice-Président**, un secrétaire et un trésorier

- Article 12 - suppression de : « Elle fixe le taux de remboursement des frais de déplacement, de mission ou de représentation effectués par les membres du Comité Directeur, des commissions et les chargés de mission dans l'exercice de leur activité ».
- Article 12 – Ajout de : « L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres prévus à l'article 5, à jour de leur cotisation et âgés de 16 ans au moins au jour de l'assemblée.

Le représentant légal du licencié âgé de moins de 16 ans peut participer à l'assemblée générale et voter à raison d'un vote par licencié ».

L'Assemblée approuve la modification des statuts à l'unanimité.

FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION

Présenté par le président de l'association

Suite à une augmentation du tarif de la licence fédérale de 2€, soit une licence à 40€, le prix total des cotisations va augmenter.

Cependant, le club reste sur la cotisation de la précédente saison :

- Adultes : 250€ (210€+ 40€)
- Jeunes : 200€ (160€ + 40€)
- Enfants : 165€ (125€ + 40€)

De plus dès la saison prochaine un tarif préférentiel sera appliqué conformément au changement de statut : 10% pour les adhérents de la même famille.

S'agissant des règles de paiement, elles ont également été votées lors de la modification des statuts : 3 chèques maximum et l'intégralité lors de l'inscription si le paiement est en espèces.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Présenté par la secrétaire de l'association

Un alinéa sera ajouté à l'article 13 : « *Lors des déplacements en compétition, une participation financière peut être demandée aux compétiteurs en fonction du lieu de compétition. Cette participation financière devra être réglée une semaine avant la date de la compétition* »

La modification du règlement intérieur du club est votée à l'unanimité.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL

Présenté par le trésorier de l'association

Le trésorier explique le budget prévisionnel du club en fonction du nombre d'adhérents espérés, des dépenses et recettes de cette année.

Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

CONCLUSIONS ET QUESTIONS

Présenté par le président de l'association



Les adhérents sont informés que les cours auront lieu jusqu'au 5 juillet inclus. Dès le 26 Août une semaine de préparation physique sera proposée aux adhérents avec une reprise au dojo dès le Lundi 9 Septembre.

Une question est posée :

- Il n'y a pas de budget communication prévu, comment allez-vous faire ?

Le bureau explique que la communication est effectuée grâce au père d'un membre du comité directeur qui est dirigeant d'une imprimerie et qui nous aide bénévolement.

Le président remercie la responsable du service des sports de la mairie présente pour toute son aide et son soutien ainsi que tous les adhérents et parents présents et les invite au cocktail apéritif qui va suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Au Plessis-Robinson, le 17 Mai 2019

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Jujitsu Fighting Plessis-Robinson

05 Rue Raye Tortue
92350 LE PLESSIS-ROBINSON
06.27.87.10.56 - club@jujitsurobinson.fr
www.jujitsurobinson.com
Facebook jujitsufightingrobinson
Club affilié FFJDA
SIRET 840 964 688 00013
